

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2020 à 20h30

Etaient présents :

M. ALLAIN Serge, Mme ALLAIN Jocelyne, M. ARONDEL Jean-Claude, M. COUENNE Michel, M. HALLAIS Gérard, Mme PILLE Martine, M. HEUZE Gérard, M. CHAUVIERE Thomas, Mme PLESSIS Marie-France, Mme AUBERT Fabienne, Mme GUESDON Claudine, M. CHEVAL Dominique, Mme Nelly LEBRETON, Mme BRIAULT Odile

Procuration(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Odile BRIAULT

1- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal séance du 19 décembre 2019 :

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

2- Domanialités du contournement de Marcey-les-grèves - Compte-rendu du Département à nos demandes :

Le Conseil départemental a répondu aux demandes délibérées lors du conseil municipal du 10/10/2019 concernant la domanialité du contournement de Marcey.

DELIBERATION

Le transfert des propriétés communales situées dans l'emprise du contournement, rétablissement des voies communales et chemins ruraux et transfert de l'ancien tracé de la RD 458.

APRES AVOIR ENTENDU Monsieur le Maire

Rappelant que dans le cadre des travaux de réalisation du contournement de la commune de MARCEY-LES-GREVES :

- le tracé des voies communales n°1 et 213 a été modifié,
- le tracé de la route départementale 458, en limite de commune avec Saint-Jean-de-la-Haize, a été modifié

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L.141-3 modifié par la loi du 9 décembre 2004 en ce qui concerne la voirie communale ;

VU les plans annexés à la présente ;

VU la délibération du Conseil municipal de PONTS du 10 octobre 2019 concernant la domanialité du contournement de Marcey les grèves (annexée à la présente délibération) ;

VU la réponse du Conseil départemental du 23 décembre 2019 vis-à-vis de la délibération du Conseil municipal du 10/10/2019 (annexée à la présente délibération) ;

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DONNE SON ACCORD** de principe aux propositions du Conseil départemental à ses propositions du 23/12/2019.

3- Maîtrise d'œuvre des logements communaux :

Depuis plusieurs mois le Conseil municipal s'est réuni à plusieurs reprises pour travailler sur la réalisation de deux logements communaux à l'étage.

Aussi, une préétude a été établie. Et une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre auprès de 3 architectes. Deux réponses nous sont parvenues. La première, l'architecte nous informe qu'il n'a pas le temps d'y donner suite et Mme Isabelle BRICE.

DELIBERATION

La maîtrise d'œuvre sera confiée à Mme Isabelle BRICE pour l'aménagement de l'étage, pour un montant de 9% du montant des travaux HT avec un minimum forfaitaire de 8 000€ HT.

L'estimation du coût des travaux est de 124 690.75€ HT et environ 16 000€ HT de frais d'étude et travaux préalable, soit un total de 140 690.75€ HT. Une demande de subvention au titre de la DSIL (**Dotation de Soutien à l'Investissement Local**) a été demandée en janvier 2020, d'un montant de 42 000€. A cela s'ajoute le FIR, pour un montant de 46 000€. Soit un total de subventions de 88 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte la proposition de Mme Isabelle BRICE, architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux des logements communaux,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4- Le Bourg-Robert : Début des travaux

Les travaux de l'entreprise Lehodey débuteront le 20 janvier prochain. Une réunion sur site aura lieu le mercredi 29 janvier à 14h avec le département, la mairie et l'entreprise. Les travaux devraient durer environ un mois.

5- Questions diverses :

- **Préparation des Vœux et remise de médailles**
- **Tarifification des nouvelles salles communales :**

DELIBERATION

10€ de l'heure pour les locations de la salle du conseil et du bureau des Adjointes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte ce nouveau tarif.

- **Cimetière (espace cinéraire) : Tarification des cavurnes**
DELIBERATION

La concession de la caverne sera au tarif de 80€ pour 50 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte ce nouveau tarif.

TOUR DE TABLES :

- **Nelly LEBRETON** : Le Maire contactera M. Mickaël ERNAULT pour son affaïssement

- **Michel COUENNE** : La commission voirie s'est réunie le 11 janvier dernier.

Programme de voirie 2020 : débernage (entrée de la propriété CHEVALIER), et un devis sera demandé pour les voiries de la Maréchallerie et du Domaine.

Dans le cadre du permis d'aménager des consorts LECORDIER, il sera ajouté que toutes les eaux pluviales devront être dirigées vers chez M. Arnaud LECORDIER et non vers la VC 226, pour limiter les eaux de la propriété ALLAIN (délibération du 14/11/2019).

Fin de la réunion à 22h20

Prochain Conseil municipal le 20 février 2020